

Risque électrique - Terrassement

Arrachage / Endommagement de câbles

Plusieurs presque'accidents

FICHE N°50

Nov. 2016

LES FAITS

- Lors de travaux de mise en place de la chambre de tirage, une pelleteuse mécanique a endommagé un câble provisoire de 400 V sous tension.



- Lors du terrassement d'une rampe d'accès, une résistance est ressentie au niveau du godet de la pelleteuse lors de son remplissage -> présence d'un câble 20 kV.
- Un câble d'éclairage (220V) est arraché lors du creusement d'une tranchée.



ANALYSE DES FAITS

Les causes de ces événements sont multiples :

- Les plans de recollement ne sont pas systématiquement complets ou reçus à temps,
- Les câbles provisoires installés pour le chantier ne sont pas repérés (plan, grillage d'avertissement,...),
- Les campagnes préalables de reconnaissance des réseaux (détecteur, radar,...) sont incomplètes.

LES ENSEIGNEMENTS

1- Eviter le risque :

→ Préparation de l'opération - questions à se poser :

- Les documents suivants ont-ils été établis ? :
 - Demande de Travaux (DT) par EDF (consultation),
 - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) par l'entreprise (avant travaux, en phase préparation)
- Ont-ils révélé la présence de réseaux sous l'emprise des travaux ?
- Si oui, ces réseaux ont-ils été repérés ? (détection, marquage,...)



Ex de marquage

2- Réduire le risque :

→ Vigilance renforcée lors de ces opérations à risques :

- | | | |
|------------------------|---|--|
| Cas d'un réseau connu | { | <ul style="list-style-type: none"> <u>Approche pas à pas</u> dans la zone de proximité (creusement par couches, 30 cm par 30 cm, à la pelle manuelle après le filet rouge,...) <u>Respect des prescriptions</u> données par l'exploitant lors du DICT, |
| Découverte d'un réseau | { | <ul style="list-style-type: none"> Lors du terrassement, si découverte d'un matériel suspect : <u>point d'arrêt et levée de doutes.</u> |



ATTENTION : En cas d'amorçage, ne pas descendre de l'engin -> Risque d'Electrocution !